

Les Lilas, le mardi 11 octobre 2022

M. Pap Ndiaye,
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle
75007 Paris

M. Stanislas Guérini,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Caroline Cayeux
Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Objet : préavis de grève national le 18 octobre 2022

Messieurs les ministres, madame la ministre déléguée,

La réforme annoncée de l'enseignement professionnel constitue une nouvelle attaque contre le service public d'éducation qui va dégrader les conditions d'apprentissage de la jeunesse issue des classes populaires.

Cette réforme, qui touche à l'organisation et à la durée des enseignements en établissement, vient percuter la dégradation continue des conditions de travail de l'ensemble des personnels des lycées professionnels, en particulier les agent-es techniques qui y travaillent.

Dans un contexte d'inflation compensée de manière très insuffisante par l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, les agent-es sont trop souvent en sous-effectif, voient leur charge de travail s'alourdir et les glissements de tâches s'accumuler au détriment de la qualité du service public. Trop souvent en effet, les recrutements sont pensés au plus juste, sans tenir compte des restrictions médicales qui touchent de nombreux agent-es.

Face à la la dégradation continue des conditions de travail et à la précarisation des agent-es des lycées, la FSU Territoriale revendique :

- Une mesure immédiate de rattrapage de 20% par rapport à 2002 de la valeur du point d'indice ;
- des recrutements à la hauteur des besoins et des réalités professionnelles des agent-es ;
- la prise en compte de la pénibilité dans la carrière des agent-es ;
- un plan de titularisation des contractuel.les ;
- L'abrogation définitive du jour de carence ;
- La réduction du temps de travail à 32h sans perte de rémunération.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour la journée du 18 octobre 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique




territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, messieurs les ministres, madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

